



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 200-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.269

Déposée le : 11.08.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) (porte-parole)
Junker Burkhard (Lyss, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Distribution gratuite de masques d'hygiène aux personnes démunies

Le Conseil-exécutif est chargé d'établir un plan de remise gratuite de masques d'hygiène aux personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Développement :

Depuis le 6 juillet 2020, le port d'un masque d'hygiène est obligatoire dans les transports publics en Suisse. Or, l'achat de masques est susceptible de représenter une lourde charge financière pour nombre de personnes vivant dans la précarité. Dès lors, la Conférence suisse des institutions d'action sociale recommande la remise gratuite de masques d'hygiène aux personnes qui reçoivent l'aide sociale. Nous demandons par conséquent que, dans le canton de Berne, des masques leur soient distribués gratuitement. C'est le seul moyen de garantir que chacune et chacun ait accès à un nombre suffisant de masques, pour assurer non seulement sa propre protection, mais aussi celle des autres, contre le SARS-CoV-2. Il ne sera possible de contenir efficacement le nombre des nouvelles infections dans le canton de Berne que lorsque toute la population pourra appliquer les consignes de l'Office fédéral de la santé publique.

Motivation de l'urgence : compte tenu de la hausse du nombre d'infections au SARS-CoV-2 et de l'actuel débat sur l'extension de l'obligation du port du masque, la mise en œuvre du présent objet ne souffre aucun retard.

Destinataires
– Grand Conseil